

Construisons l'avenir ensemble!



NOMENCLATURE GENERALE des ACTES PROFESSIONNELS (NGAP) SAGES-FEMMES

Métropole

En gras : les mentions modifiées lors de l'application de l'Avenant 4 le 10/02/19

ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)
Consultations	С	23
Visite (Consultation à domicile)	V+IFD +/- IK	23 + 4 +/- IK
Majoration (s'ajoute à C ou V)	MSF	2
Lettre clé (acte technique)	SF	2.80
Indemnité forfaitaire de déplacement	IFD	4
Indemnités kilométriques (s'ajoutent	IK plaine/montagne	0.45/ 0.73
suivant les cas à l'indemnité forfaitaire)	/à pied ou à ski	/ 3.95
Férié/Dimanche si urgence (à partir du samedi 12h pour les actes obstétricaux)	F	21.00
Nuit	(20h-0h et 6h-8h) / (0h-6h)	35.00 / 40.00

EPP (1 séance)	SF 15	42
Bilan prénatal valorisant la prévention et le parcours de soins (1 séance)	SF 12.6	35.28
Préparation à la Naissance et à la	SF 12 (1 patiente / couple)	33.60
Parentalité (PNP), 7 séances	SF 11.60 (2 - 3 patientes /	32.48
(suppression de la notion de	couples)	
vulnérabilité pour les séances	SF 6 (+ de 3 patientes /couples,	16.80
individuelles)	6 max)	
Surveillance de grossesse à domicile	SF 9 + IFD +/- IK	25.20 + 4 +/- IK
Sur prescription	2- / /	20,20
Surveillance de grossesse pathologique simple + RCF à partir de 24SA Sur prescription (suppression de la distinction cab/dom)	SF 15.6 +/- IFD +/- IK	43.68 +/-4 +/- IK
Surveillance de grossesse pathologique multiple + RCF à partir de 24SA Sur prescription (suppression de la distinction cab/dom)	SF 22.6 +/- IFD +/- IK	63.28 +/-4 +/- IK
Examen de grossesse simple à partir de la 24 ^{ème} SA comportant RCF+CR (max 2, sauf en cas d'urgence justifiée) Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 12.5+/- IFD +/- IK	35 +/-4 +/-IK
Examen de grossesse multiple à partir de la 24ème SA comportant RCF. (max/2, sauf en cas d'urgence). Entre 41SA et 41SA+6J, à renouveler autant que de besoin selon les recommandations en vigueur)	SF 19.5+/- IFD +/- IK	54.6 +/-4 +/- IK

ACTES	LETTRES CLES	TARIF EN VIGUEUR (€)
Séances post-natales	SP +/-IFD+/-IK	18.55 +/-4 +/- IK
(2 maximum, individuelles, cab ou dom)	3F +/-IFD+/-IK	16.33 +/-4 +/- IK
Forfait SDC (les 2 premiers) de J1 à J12		
à domicile	SF 16.5 + IFD+/- IK	46.20 +4 +/- IK
(extension de ce forfait jusqu'à J12)		
Forfait SDC idem mais 2 BB ou +	SF 23 + IFD+/- IK	64.40 +4 +/- IK
Forfaits suivants jusqu'à J12 à dom	SF 12 + IFD+/- IK	33.60 +4 +/- IK
Forfaits suivants 2BB ou + jusqu'à J12	SF 17 + IFD+/- IK	47.60 +4 +/- IK
Majoration forfaitaire sorties précoces		
(sur la 1 ^e visite si dans les 24h après la sortie	DSP	25
et si à moins de 72h de l'accouchement)		
Rééducation périnéale avant 1/09/19	SF 7	19 60

Rééducation périnéale avant 1/09/19	SF 7	19.60
Rééducation périnéale après 1/09/19	SF 7.5	21

Première consultation de contraception		
et de prévention des jeunes filles	ССР	46
entre 15 et 18 ans		
Ablation d'un DIU avec matériel intra-utérin	SF 22.40	62.72
de préhension par voie vaginale	31 22.40	02.72

Mise à jour le 30 Janvier 2019

Actes en SFI	2,18
Majoration de dimanche	7,62
Majoration de nuit	9,15
IF	1.19

RAPPELS

Les actes techniques communs avec les médecins sont passés en CCAM le 11 mars 2016 : actes d'accouchements, d'échographie, d'acupuncture, de soins aux nouveaux nés, de gynécologie (sauf « ablation d'un DIU <u>avec matériel</u> <u>intra-utérin de préhension</u> » resté en NGAP).

Ils sont assortis:

- **de codages spécifiques** (exemple du FCU : JKHD001)
- de modificateurs d'urgence spécifiques différents de ceux des actes le la NGAP

Certains sont remboursables sous conditions (cf. tableau CCAM)

Dans l'intitulé du forfait de suites de couches :

- « J0 » est le jour de l'accouchement ».
 - Il n'est utilisable qu'à domicile